Description du programme

En 2015, l’Université de Montréal a adopté un Plan d’action institutionnel pour le soutien à la réussite étudiante (<https://reussir.umontreal.ca/plan-institutionnel/initiative/>). Ce plan vise à consolider les mesures de soutien qui sont déjà en place, à identifier les lacunes dans notre approche afin de proposer des moyens de les combler et à mobiliser l’ensemble de la communauté universitaire de l’UdeM dans cet effort pour mieux soutenir nos étudiantes et nos étudiants.

Le Programme d’appui aux initiatives de soutien à la réussite entend contribuer à cet effort de deux façons :

1. En encourageant les initiatives en matière de soutien à la réussite, au niveau facultaire et au niveau des services
2. En soutenant financièrement le développement et l’implantation de partenariat institutionnel où les facultés et leurs unités, les services et les associations étudiantes travaillent de concert au développement de projets axés sur le soutien à la réussite

Les projets retenus auront droit à un appui financier pouvant atteindre un maximum de 25 000 $ pour une période de temps ne devant pas dépasser dix-huit mois. Aucun financement ne sera accordé à une initiative déjà en marche à moins que la proposition vise à enrichir ou à améliorer un programme ou une initiative qui existe déjà. Ce financement doit servir au démarrage de nouvelles initiatives, la pérennité de ces mesures devant être assurée par les unités elles-mêmes quand le financement offert par le programme prendra fin.

**Admissibilité**

Les personnes suivantes peuvent soumettre un projet :

* Les membres du personnel enseignant, incluant les professeurs de clinique et les chargés de cours,
* Les membres du personnel non-enseignant régulier et surnuméraire,
* Les étudiants de l’Université de Montréal (avec l’appui d’une unité académique ou d’un service),
* Ou toute équipe composée d’individus des groupes précédemment mentionnés,

Veuillez noter que le projet doit avoir lieu sur l’un des campus de l’Université de Montréal. Si vous désirez soumettre un projet, veuillez remplir le formulaire qui suit. Si votre projet est accepté, il devra être réalisé à l’intérieur d’une période ne devant pas dépasser 18 mois, ce qui signifie que vous aurez jusqu’au 30 novembre 2024 pour le compléter.

**Critères d’évaluation**

Les propositions de projet seront soumises à un comité de pairs composé de professeurs, d’étudiants et de professionnels impliqués dans des activités de soutien à la réussite oeuvrant à l’Université de Montréal. Les membres du comité évalueront les projets en fonction des critères suivants :

* Correspondance avec les objectifs du Plan d’action institutionnel
* Caractère novateur de l’initiative à l’UdeM
* Résultats attendus ou impact potentiel du projet
* Stratégie d’évaluation des résultats ou de l’impact
* Potentiel de transférabilité et de pérennisation
* Faisabilité
* Justification budgétaire

Le programme d’appui veut aussi encourager le développement de pratiques inclusives susceptibles de rejoindre les différentes communautés qui composent la population étudiante de l’UdeM. Il importe de préciser qu’il n’a pas été conçu pour financer le développement de nouveaux cours, puisqu’il s’agit d’une responsabilité propre aux unités académiques. En revanche, les membres du comité prendront en considération le développement de collaboration impliquant les facultés, les services et les associations étudiantes, ainsi que le recours à des stagiaires, des auxiliaires de recherche ou des assistants techniques. Les partenaires devront jouer un rôle actif dans la réalisation du projet et leur apport spécifique devra être présenté dans la demande. Assurez-vous d’avoir obtenu une confirmation officielle écrite de la part des partenaires inscrits dans votre demande lorsque vous soumettrez votre dossier, sans quoi la demande sera rejetée... Si votre projet inclut le développement d’un outil technopédagogique, nous vous demandons de le déposer également au comité directeur TI (solutions technopédagogiques).

**Dépenses admissibles**

L’appui financier accordé dans le cadre du programme pourra servir à couvrir les dépenses suivantes :

* Ressources humaines :

­ Consultants

­ Auxiliaires d’enseignement ou de recherche

­ Assistants techniques

­ Stagiaires

* Matériel et équipement
* Autres

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

* Sauf exception justifiée, les équipements informatiques ne sont pas admissibles
* Frais requis à l’organisation d’un séminaire ou colloque
* Personnel régulier
* Alcool et permis d’alcool

Veuillez indiquer dans le formulaire le budget total requis par le projet, l’existence d’autres sources de financement (si cela s’applique) et le budget demandé dans le cadre du Programme d’appui. Il est à noter que s’il reste un solde, il devra être retourné au rectorat.

**Les livrables**

Au terme du projet, les porteurs de dossier des projets ayant obtenu un appui financier devront soumettre les livrables suivants :

1. Rapport financier (1/2 à 1 page)
2. Rapport de projet (1 à 2 pages)

* Description du projet réalisé
* Correspondance avec les objectifs du Plan d’action institutionnel
* Stratégie d’évaluation des résultats ou de l’impact
* Résultats obtenus ou impact du projet
* Bilan global (si c'était à refaire, qu'est-ce que vous changeriez)
* Mesures mises en place pour assurer la pérennité du projet
* Potentiel de transférabilité

1. Présentation au Colloque, sur invitation

Pour soumettre un projet, veuillez remplir le formulaire qui accompagne ce document. Si votre projet est accepté, il devra être réalisé à l’intérieur d’une période ne devant pas dépasser 18 mois, ce qui signifie que vous aurez jusqu’au 30 novembre 2024 pour le compléter.

Le formulaire doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l’adresse suivante : [jocelyn.charron@umontreal.ca](mailto:jocelyn.charron@umontreal.ca)

**Date limite pour soumettre un dossier :**

Le mercredi 8 mars 2023 à 23h59.

**Annonce des résultats :**

Durant la semaine du 1er mai 2023